

BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

Contact :

Bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Service développement économique des filières

Tél : 04.66.80.58.36 - Fax 04 66 93 01 05

Réseau Gardois.

14 Octobre 2008

Contact:

Julie Carou

Olive.nimes@wanadoo.fr

Tél: 04 66 04 50 34

Les captures se maintiennent, voire en progression sur certains secteurs

La chute des températures peut-être un allié.....

OLIVES À HUILE

Lutte raisonnée :

Renouvelez la protection préventive 15 jours après le dernier traitement préventif, avec des spécialités à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad, en respectant les consignes d'utilisation (voir ci-dessous).

Sinon il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif. Ce sera le dernier traitement. Attention au délai d'emploi avant récolte (voir ci-dessous).

Lutte biologique :

Un renouvellement de l'application avec Syneis appât peut avoir lieu 15 jours après le précédent traitement, ou après une pluie supérieure à 5 millimètres, dans le respect des consignes d'utilisation (voir tableau ci-dessous).

RESPECTEZ, les délais d'emploi avant récolte et les recommandations ci-dessous :

Matière active	Recommandations	Délai d'emploi avant récolte
Spinosad	Pas plus de 4 traitements dans la saison	7 jours
Deltaméthrine	Pas plus de 3 traitements dans la saison	15 jours
Lambda-cyhalothrine	Pas plus de 2 traitements dans la saison	60 jours à 7 jours selon les produits
Diazinon	Pas plus d'1 traitement dans la saison	21 jours
Diméthoate	Respect des bonnes pratiques agricoles	21 jours

Source SRPV PACA

Pour tout complément d'information 04 66 80 58 36.

Répartition 2008 des sites de piégeages

